

Label Garage Propre



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

Qu'est-ce que l'opération « Garage Propre » ?

Garage Propre est un label dont l'objectif principal est de soutenir et d'accompagner les professionnels de l'automobile et plus globalement de la mécanique à assurer une gestion des déchets de leur activité, dans le but de préserver l'environnement.

Cette opération est proposée **gratuitement** par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies (ADEME).

Qui est concerné ?

L'opération s'adresse aux entreprises de réparation mécanique, de carrosserie peinture automobile, motos, bateaux, équipements de jardinage et plus généralement les entreprises artisanales disposant d'un atelier mécanique.

Les principes de Garage Propre

L'entreprise s'engage à :

- Bien gérer l'ensemble de ses déchets ;
- Faire appel aux services d'un ou plusieurs prestataires spécialisés dans la collecte et/ou le traitement des déchets ;
- Equiper son atelier de moyens et de zones de stockage adaptés ;
- Etudier des alternatives visant à la réduction de l'impact sur l'environnement ;
- Favoriser l'économie circulaire.

La CMA accompagne l'entreprise :

- En réalisant un Pré-diagnostic environnemental axé sur la gestion des déchets ;
- En réalisant un suivi personnalisé ;
- En conseillant sur l'organisation du tri et du stockage des déchets sur le site ;
- En attribuant le label Garage Propre aux entreprises remplissant les conditions ;
- En valorisant le label Garage Propre et l'entreprise auprès du grand public et partenaire par le biais de campagne de communication ;
- En créant et en animant un club d'entreprises labélisées.

Comment s'engager ?

1) Faire sa demande de labélisation au label Garage propre

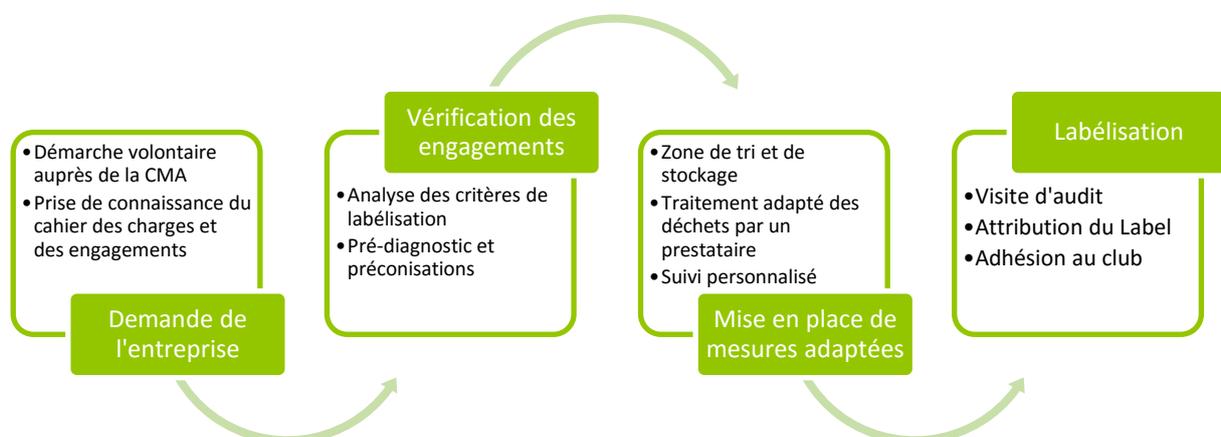
L'entreprise doit adresser directement sa demande à la CMA qui se prononce, après avoir vérifié les conditions suivantes :

- L'entreprise artisanale correspond à la liste des activités ciblées par la démarche ;
- La pertinence de l'opération face aux besoins de l'entreprise ;
- La visite de l'entreprise et la réalisation d'un pré-diagnostic environnemental qui serviront de base à la démarche ;
- L'engagement de l'entreprise sur l'ensemble des points du label Garage Propre.

2) Respecter les engagements de bonne gestion des déchets de l'entreprise

L'entreprise respecte sa promesse d'engagement en :

- Contractualisant avec un ou des prestataires de traitements des déchets, spécialisés et conformes aux normes règlementaires pour l'ensemble des déchets traités ;
- Gérant tous ses déchets de façon appropriée et dans le respect de la réglementation ;
- Organisant le stockage des déchets en fonction de leur dangerosité ;
- Mettant en place des alternatives favorisant l'économie circulaire et prévenant l'impact sur l'environnement ;
- Fournissant les pièces justificatives nécessaires à la vérification du respect des engagements



Information : Service Développement et Animation Economique

Chargé de mission développement Durable

2 Rue du Temple Morne Tartenson BP 1194

97249 Fort-de-France Cedex

Tél : 05.96.71.45.38 / 05.96.7129.96.

Fax : 05.96.70.47.30

www.cma-martinique.com

secretariat.sdae@cma-martinique.com



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique